



Conseil communautaire du 31 janvier 2018

PROCES VERBAL

L'an deux mil dix-huit le 31 janvier à 18 h 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 24 janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Mme Anne CROZET est désignée secrétaire de séance.

Présents :

Titulaires	Communes	Pouvoirs
Lucien SPIGARELLI	Aime la Plagne	Pouvoir de Daniel RENAUD, La Plagne Tarentaise
Jean-Luc BOCH	La Plagne Tarentaise	
Olivier GUEPIN	Landry	Pouvoir de Pascale SILVIN, Landry
Christian DUC	Aime la Plagne	
René LUISET	La Plagne Tarentaise	
Anne CROZET	Peisey-Nancroix	Pouvoir de Laurent TRESALLET, Peisey-Nancroix
Bernadette CHAMOUSSIN	Aime La Plagne	
Anthony FAVRE	La Plagne Tarentaise	
Michel GENETTAZ	Aime la Plagne	
Pierre GONTHIER	La Plagne Tarentaise	Pouvoir de Freddy BUTHOD-GARCON, La Plagne Tarentaise
Anne LE MOUELLIC	Aime La Plagne	Pouvoir de Pascal VALENTIN, Aime La Plagne
Corine MAIRONI-GONTHIER	Aime la Plagne	
Thierry MARCHAND MAILLET	Landry	
Christian MILLERET	Aime la Plagne	
Pierre OUGIER	La Plagne Tarentaise	

Excusés :

Mme Fabienne ASTIER, La Plagne Tarentaise
 Mme Séverine BRUN, La Plagne Tarentaise
 M. Freddy BUTHOD GARCON, La Plagne Tarentaise
 Mme Véronique GENSAC, La Plagne Tarentaise
 Mme Isabelle GIROD-GEDDA, La Plagne Tarentaise
 M. Laurent HUREAU, Aime la Plagne
 Mme Corine MICHELAS, La Plagne Tarentaise
 M. Joël OUGIER-SIMONIN, La Plagne Tarentaise
 M. Daniel RENAUD, La Plagne Tarentaise
 Mme Pascale SILVIN, Landry
 Mme Solène TERRILLON, Aime la Plagne
 M. Laurent TRESALLET, Peisey-Nancroix
 M. Pascal VALENTIN, Aime la Plagne

A 18h30, M. Lucien SPIGARELLI Président, ouvre la séance du Conseil communautaire.

1. FINANCES

✓ Versement d'une indemnité de conseil au Comptable Public (2018-001)

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 20
- nombre d'abstentions : 1
- nombre de suffrages exprimés : 19
- nombre de votes « pour » : 19

VU l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

APPROUVE l'indemnité de conseil 2017 à Madame la Trésorière qui s'élève à un montant de 1 277,71 € brut, soit 1 155,96 € net.

DIT que l'attribution de l'indemnité se fera annuellement.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

✓ Versement d'une subvention d'équilibre pour le fonctionnement des abattoirs de Bourg-Saint-Maurice pour l'année 2017 (2018-002)

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 20
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 20
- nombre de votes « pour » : 20

VU la convention de délégation de service public signée le 10 février 2017 et valable jusqu'au 31 mai 2022,

APPROUVE le versement de la subvention d'équilibre pour le fonctionnement de l'abattoir de Bourg-Saint-Maurice pour l'année 2017, à hauteur de 3 375 € TTC.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

✓ **Versement d'un acompte sur la subvention au CIAS (2018-003)**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 20
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 20
- nombre de votes « pour » : 20

VU l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VOTE l'allocation d'une subvention anticipée d'un montant de 30 000 € au CIAS,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

✓ **Versement d'un acompte sur la subvention à l'EAC (2018-004)**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 20
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 20
- nombre de votes « pour » : 20

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention d'objectifs et de moyens conclue en 2015 avec l'Espace Associatif Cantonal,

APPROUVE le versement d'un premier acompte de subvention à l'Espace Associatif Cantonal, d'un montant de 55 000 €,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

✓ **OPAH : Attribution d'une subvention pour le dossier de Mme BRUNET (2018-005)**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 20
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 20
- nombre de votes « pour » : 20

VU la délibération n°106.06.2010 du 23 juin 2010 relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat « Tarentaise Aides Habitat »,

VU la convention relative à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat « Tarentaise Aides Habitat »,

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 500 € à Mme Frédérique BRUNET pour la réalisation des travaux d'isolation des parois opaques ou vitrées à l'adresse suivante : 43 Quartier Montmayeur – 73210 AIME.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

2. ADMINISTRATION GENERALE

✓ **Adoption du Règlement du Conseil Communautaire et autres instances de la Communauté de Communes des Versants d'Aime (2018-006)**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 20
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 20
- nombre de votes « pour » : 20

VU les articles L.2121-8 et L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de règlement du Conseil Communautaire et autres instances de la Communauté de Communes des Versants d'Aime,

CONSIDERANT l'obligation, pour les EPCI à fiscalité propre dotée d'une commune d'au moins 3 500 habitants, d'élaborer un règlement intérieur précisant les dispositions qui s'imposent en matière de fonctionnement de la Communauté de Communes des Versants d'Aime,

APPROUVE le projet de Règlement du Conseil Communautaire et autres instances de la Communauté de Communes des Versants d'Aime, annexé à la présente délibération.

✓ **Adoption du Règlement de la Commande publique de la Communauté de Communes des Versants d'Aime (2018-007)**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 20
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 20
- nombre de votes « pour » : 20

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de Règlement de la Commande publique de la Communauté de Communes des Versants d'Aime, annexé à la présente délibération,

APPROUVE le projet de Règlement de la Commande publique de la Communauté de Communes des Versants d'Aime.

✓ **Dissolution du SMITOM de Tarentaise Répartition de l'actif et du passif entre les membres du SMITOM de Tarentaise et Savoie Déchets (2018-008)**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 20
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 20
- nombre de votes « pour » : 20

VU l'arrêté préfectoral du 17 juin 2016 actant les conditions de la restitution des missions résiduelles aux membres du SMITOM de Tarentaise,

VU l'arrêté inter-préfectoral du 28 juin 2016 actant l'adhésion du SMITOM de Tarentaise au syndicat mixte Savoie Déchets en date du 1^{er} juillet 2016.

SOLLICITE de M. le Préfet la dissolution du SMITOM de Tarentaise,

APPROUVE la répartition de l'actif et du passif telle que définie dans les tableaux figurant en annexe à la présente délibération.

3. RESSOURCES HUMAINES

✓ **Convention d'adhésion au service intérim-remplacement du Centre de gestion de la Savoie (2018-009)**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 20
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 20
- nombre de votes « pour » : 20

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU la convention d'adhésion au service intérim-remplacement proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

APPROUVE la convention d'adhésion au service intérim-remplacement,

AUTORISE le Président à signer cette convention avec le Centre de gestion de la Savoie, jointe en annexe.

✓ **Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Savoie (2018-010)**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 20
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 20
- nombre de votes « pour » : 20

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la Fonction Publique Territoriale.

VU la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie,

VU le projet de convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2023,

APPROUVE la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie et la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive qui lui est annexée,

AUTORISE le Président à signer avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie ladite convention pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

✓ **Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de Madame Adèle COUZIN (2018-011)**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 20
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 20
- nombre de votes « pour » : 20

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2017-080 du 5 juillet 2017 relative à la création de postes au sein de l'Espace Musical,

VU la convention de mise à disposition partielle de Madame Adèle COUZIN, enseignante de saxophone, auprès de la Communauté de Communes des Versants d'Aime, conclue en date du 27 novembre 2017,

VU le projet d'avenant n°1 à la convention de mise à disposition partielle de Madame Adèle COUZIN, enseignante de saxophone, auprès de la Communauté de Communes des Versants d'Aime,

APPROUVE l'augmentation de la quotité de temps de travail de Madame Adèle COUZIN, passant de 2h à 2h30 hebdomadaires,

AUTORISE le Président à signer l'avenant actant ce changement, tel que présenté en annexe.

✓ **Maison des Services au Public et politique communautaire en faveur des séniors création d'un poste d'animateur (2018-012)**

Tableau des emplois				
	Catégorie	Service	Nbre de postes	Temps de travail
Filière administrative				
Attaché principal	A	Administration Générale	2	35
Attaché territorial	A	Administration Générale	3	35
Rédacteur territorial	B	Administration Générale	1	35
Rédacteur territorial (4 grades)	B	Administration Générale	1	35
Rédacteur principal 2è classe	B	Administration Générale	1	35
Adjoint Administratif	C	Administration Générale	1	28
Adjoint Administratif	C	Services Techniques	1	35
Adjoint Administratif	C	Administration Générale	3	35
Adjoint Administratif principal 2è cl	C	Administration Générale	1	35
Filière technique				
Ingénieur territorial	A	Services Techniques	2	35
Technicien territorial	B	Services Techniques	1	17,5
Technicien territorial	B	Administration générale	1	35
Technicien territorial	B	Services Techniques	1	35
Technicien principal 2ème classe	B	Services Techniques	1	35
Technicien principal 1ère classe	B	Services Techniques	2	35
Adjoint technique	C	Services Techniques	3	35
Adjoint technique	C	Services Collecte	2	35
Adjoint technique	C	Services Techniques	1	19
Adjoint technique	C	Services techniques	1	35
Adjoint technique	C	Crèche	1	35
Ajoint technique principal 2è cl	C	Services Techniques	1	35
Adjoint principal de 2è classe	C	Services Collecte	2	35
Adjoint principal de 1ère classe	C	Service Collecte	2	35
Agent de maîtrise territorial	C	Services Techniques	1	35
Agent de maîtrise territorial	C	Services Techniques	1	15
Filière culturelle				
Attaché territorial	A	Anglais	1	16
Assistant d'Enseignement Artistique	B	Musique	1	7,83
A.E.A. principal 2ème classe	B	Musique	1	20
A.E.A. principal 2ème classe	B	Musique	1	5,75
A.E.A. principal 1ère classe	B	Musique	2	20
Assistant de conservation Patrimoine	B	Maison des Arts	1	35

Filière sociale				
Infirmière en soins généraux cl. Norm.	A	Crèche	1	35
Technicien paramédicale cl. Normale	B	Crèche	1	35
Educatrice de Jeunes Enfants	B	Crèche	3	35
Auxiliaire de puériculture 1ère classe	C	Crèche	1	25
Auxiliaire de puériculture 1ère classe	C	Crèche	2	35
Auxiliaire de puériculture 1ère classe	C	Crèche	1	30
Agent social	C	Crèche	1	25,5
Agent social	C	Crèche	1	27
Agent social	C	Crèche	1	26
Agent social	C	Crèche	1	30
Agent social	C	Crèche	1	35
Agent social	C	Crèche	1	25
TOTAL postes permanents			59	

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 20
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 20
- nombre de votes « pour » : 20

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE la création d'un poste permanent de rédacteur territorial à temps complet, en vue de l'ouverture de la Maison des Services au Public (MSAP) en 2018,

MODIFIE le tableau des emplois comme indiqué ci-dessus.

4. CONTRATS ET MARCHES PUBLICS

✓ **Convention de mise à disposition de matériel pour la réalisation du damage de la voie verte (2018-013)**

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 20
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 20
- nombre de votes « pour » : 20

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention du 19 décembre 2012 conclue entre les communes Séez et Bourg-Saint-Maurice pour l'organisation de l'entretien des itinéraires de fond sur leurs territoires,

VU le projet de convention de mise à disposition de matériel pour la réalisation du damage de la voie verte entre la Communauté de Communes des Versants d'Aime et les communes de Séez et Bourg-Saint-Maurice, joint en annexe à la présente délibération,

APPROUVE la convention de mise à disposition de matériel pour la réalisation du damage de la voie verte,

AUTORISE le Président à signer ladite convention avec les communes de Séez et Bourg-Saint-Maurice, jointe en annexe.

La séance du Conseil communautaire est levée.

Affiché le 2018

A retirer de l'affichage à compter du (2 mois)

Le Président,
Lucien SPIGARELLI